African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 39 Décembre 2026

Quand le sang crie dans l'Église : violences faites aux femmes, patriarcat religieux et responsabilité des Églises chrétiennes en Afrique

When Blood Cries Out in the Church: Violence against Women, Religious Patriarchy and the Responsibility of Christian Churches in Africa

Auteur 1 : KENGNE Lilienne.

KENGNE Lilienne, PhD
Université protestante d'Afrique centrale (UPAC), Yaoundé, Cameroun
Pasteure de l'Église évangélique du Cameroun, spécialiste du Nouveau Testament

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : KENGNE Lilienne (2026) « Quand le sang crie dans l'Église : violences faites aux femmes, patriarcat religieux et responsabilité des Églises chrétiennes en Afrique », African Scientific Journal « Volume 03, Num 39 » pp: 001 – 023.

DOI : 10.5281/zenodo.24392410.
Copyright © 2026 – ASJ

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 39 Décembre 2026

Résumé

Les Églises chrétiennes d'Afrique sont majoritairement portées par des femmes. Elles en animent la liturgie, la catéchèse, les œuvres caritatives et la vie quotidienne. Pourtant, ces mêmes communautés ne sont pas épargnées par les violences basées sur le genre, et il arrive qu'elles les légitiment, les taisent ou les reproduisent. Cet article interroge ce paradoxe : par quels mécanismes des espaces qui se veulent lieux de salut deviennent-ils parfois des lieux de domination et de violence pour les femmes, et quelle responsabilité incombe aux Églises face à ce phénomène ? L'étude repose sur une démarche qualitative de type documentaire, d'orientation interprétativiste et fondée sur un raisonnement abductif. Un corpus de quatorze documents (articles scientifiques, déclarations ecclésiales, entretien, résumés de congrès et supports de réflexion pastorale) a été soumis à une analyse thématique selon une grille à quatre axes : légitimations scripturaires, normes culturelles, dispositifs institutionnels et mécanismes du silence. Le cadre théorique associe l'herméneutique féministe et womaniste à l'approche structurelle de l'abus. Les résultats montrent que la violence faite aux femmes en milieu ecclésial ne relève pas seulement de déviances individuelles. Elle s'adosse à une lecture patriarcale de certains textes bibliques, à des normes culturelles qui assimilent l'autorité religieuse à une chefferie, à des structures qui concentrent le pouvoir et le savoir entre les mains des hommes, et à une économie de la peur, de la honte et de la culpabilité qui réduit les victimes au silence. À partir de ces résultats, l'article propose un modèle théorique de la « chaîne de légitimation et de rupture » en six composantes, assorti de propositions de recherche vérifiables. Il conclut que la crédibilité des Églises africaines dépend de leur capacité à écouter « la voix du sang » (Gn 4,10), à relire les Écritures à partir de l'égale dignité de l'homme et de la femme, et à traduire leurs déclarations en dispositifs concrets de protection, de formation et de partage du pouvoir.

Mots clés : violences basées sur le genre ; patriarcat ; Églises africaines ; herméneutique biblique ; abus spirituels ; féminicide

Abstract

Christian churches in Africa are largely sustained by women, who lead much of their liturgy, catechesis, charitable work and daily life. Yet these same communities are not immune to gender-based violence, and at times they legitimise, conceal or reproduce it. This article examines that paradox: through which mechanisms do spaces that present themselves as places of salvation sometimes become places of domination and violence for women, and what responsibility do churches bear in the face of this phenomenon? The study follows a qualitative documentary approach, grounded in an interpretivist stance and abductive reasoning. A corpus of fourteen documents (scholarly articles, church statements, an interview, conference abstracts and pastoral reflection materials) was subjected to thematic analysis using a four-axis grid: scriptural legitimations, cultural norms, institutional arrangements and mechanisms of silence. The theoretical framework combines feminist and womanist hermeneutics with a structural approach to abuse. The findings show that violence against women in church settings cannot be reduced to individual deviance. It rests on a patriarchal reading of certain biblical texts, on cultural norms that equate religious authority with traditional chieftaincy, on structures that concentrate power and knowledge in men's hands, and on an economy of fear, shame and guilt that silences victims. Drawing on these

Keywords: gender-based violence; patriarchy; African churches; biblical hermeneutics; spiritual abuse; femicide

Introduction

Dans le récit de la Genèse, la première mort qui frappe l'humanité n'est pas naturelle. Abel tombe sous les coups de son frère, et Dieu dit à Caïn : « La voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi » (Gn 4,10). Cette parole a été récemment reprise dans une réflexion pastorale qui, en mars 2026, appelait l'Église à « dire STOP à la violence » et à porter la voix des victimes (Rasolonjatovo, 2026). Elle prend une résonance particulière lorsque le sang versé est celui de femmes, et lorsque la violence s'exerce non pas loin des Églises, mais en leur sein.

Le constat de départ est paradoxal. En Afrique comme ailleurs, les femmes sont les plus nombreuses dans les Églises ; elles y rendent d'innombrables services et en assurent une large part de la vitalité (Tshibilondi Ngoyi, 2015). La Deuxième Assemblée spéciale du Synode pour l'Afrique les a même désignées comme « la colonne vertébrale » des Églises (Recchi, s.d.). Or ces mêmes communautés ne sont pas des refuges sûrs. Au Kenya, une enquête menée auprès de trente survivantes de violences basées sur le genre dans dix paroisses pentecôtistes établit que des lectures patriarcales de la Bible servent à justifier ou à minimiser les violences subies (Ganira et al., 2025). En France, une théologienne baptiste dénombre au moins deux femmes fréquentant des Églises baptistes mortes sous les coups de leur conjoint en deux ans, pour une fédération d'un peu plus de 6 000 membres (Duval-Poujol, 2019). Dans des monastères d'Afrique de l'Ouest et de l'Est, la sociologue Isabelle Jonveaux a été régulièrement confrontée à des récits d'abus sexuels sur des religieuses (Jonveaux, 2025). C'est à cette réalité, encore peu étudiée dans les Églises africaines, que le présent article est consacré : les violences faites aux femmes au sein même des communautés chrétiennes, et la part qu'y prennent la lecture des Écritures, les normes culturelles et l'organisation des Églises.

Ces données, issues de contextes différents, convergent vers une même question. La violence faite aux femmes dans les milieux chrétiens est-elle seulement le fait d'individus défaillants, ou trouve-t-elle dans le discours, la culture et l'organisation des Églises des conditions qui la rendent possible et durable ? Notre problématique se formule ainsi : par quels mécanismes les Églises chrétiennes, qui se réclament d'un Évangile de dignité, deviennent-elles parfois des lieux de légitimation et de dissimulation des violences faites aux femmes, et quelles responsabilités en découlent pour elles, singulièrement en Afrique ?

L'objectif général est d'identifier ces mécanismes et d'en proposer une modélisation théorique utilisable pour des recherches empiriques ultérieures. Trois objectifs spécifiques en découlent : repérer les justifications scripturaires et culturelles mobilisées pour subordonner les femmes ; analyser les dispositifs institutionnels qui fabriquent leur vulnérabilité ; dégager des leviers théologiques et pastoraux de rupture. Nous posons l'hypothèse que la violence faite aux femmes

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 39 Décembre 2026

en milieu ecclésial résulte d'une chaîne de facteurs qui se renforcent mutuellement, de la lecture des textes jusqu'au silence institutionnel, et qu'aucun maillon pris isolément ne suffit à l'expliquer. La portée de ce travail est donc double. Pour les chercheurs, il propose un cadre d'analyse qu'ils pourront éprouver sur le terrain ; pour les responsables d'Églises, il offre des repères pour prévenir les violences et accompagner celles qui les subissent.

Le propos s'inscrit au croisement de la sociologie des religions, des études de genre et de l'exégèse biblique. Il est conduit depuis une position assumée : celle d'une pasteure et enseignante du Nouveau Testament engagée dans une Église africaine. Cette position oblige à la fois à la rigueur critique et à la fidélité aux Écritures. Pour conduire cette réflexion, l'article s'organise en quatre parties. La première précise les notions de violence basée sur le genre, de patriarcat et d'abus, et présente le double ancrage théorique retenu. La deuxième explicite la démarche méthodologique, du positionnement épistémologique jusqu'à la grille d'analyse. La troisième rend compte des résultats autour de quatre ressorts : la lecture patriarcale des Écritures, les normes culturelles, les dispositifs institutionnels et l'économie du silence. La quatrième relie ces résultats dans le modèle de la « chaîne de légitimation et de rupture », puis ouvre des pistes de relecture biblique et d'action pour les Églises. La conclusion revient sur les apports de l'étude, ses limites et ses prolongements possibles.

1. Cadre conceptuel et théorique

1.1. Clarifications conceptuelles

La notion de *violence basée sur le genre* désigne, selon la définition onusienne reprise par Ganira et al. (2025), tout acte entraînant ou susceptible d'entraîner pour les femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, dans la vie publique comme dans la vie privée. Elle englobe des formes physiques, émotionnelles, sexuelles et économiques. La Commission sociale des évêques de France en donnait déjà une description proche, en distinguant la violence psychologique, faite de dévalorisation permanente, et la violence économique, lorsque l'épouse est contrainte d'abandonner son travail ou spoliée de ses biens (Commission sociale des évêques de France, 2003).

Le *patriarcat* peut être entendu, avec Schaab (2001), comme tout système social, religieux, économique, philosophique ou familial qui repose sur le privilège et le pouvoir masculins et perpétue un modèle de relation fondé sur la domination et la subordination. Son corrélat idéologique est le sexisme, système de croyances qui soutient la supériorité masculine et l'infériorité féminine. L'intérêt de cette définition est de ne pas réduire le patriarcat à des comportements : elle le situe dans des structures et des représentations.

La notion d'*abus*, enfin, demande à être précisée dans le contexte religieux. Bouclin (1997), reprenant Aubert, définit le pouvoir comme la capacité d'exercer une influence sur la conduite d'autrui, et l'abus comme l'usage excessif de cette capacité. Jonveaux (2025) distingue l'abus de pouvoir ou d'autorité, l'abus spirituel et l'abus sexuel, ce dernier étant selon elle « la forme la plus aboutie » d'un processus qui commence le plus souvent par les deux premiers. Au terme de ce continuum se situe le *féminicide*, c'est-à-dire le meurtre de femmes en raison de leur sexe. L'historiographie récente insiste sur son inscription dans « un continuum des violences contre les femmes » et sur l'effacement de la voix des victimes au profit de celle des meurtriers (Bodiou et Chauvaud, 2022, cités par Roussel, 2023). Le tableau 1 récapitule ces définitions et l'usage qui en est fait dans l'analyse.

Tableau N°1 : Clarification des concepts clés

Concept	Définition retenue	Source(s)	Usage dans l'analyse
Violence basée sur le genre	Tout acte causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice physique, sexuel ou psychologique, y compris la menace, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté ; formes physiques, émotionnelles, sexuelles et économiques	Ganira et al. (2025) ; Commission sociale des évêques de France (2003)	Délimiter l'éventail des violences étudiées
Patriarcat	Système social, religieux, économique, philosophique ou familial fondé sur le privilège et le pouvoir masculins ; corrélat idéologique : le sexisme	Schaab (2001)	Situer la violence dans des structures et des représentations, et non dans les seuls comportements
Abus	Usage excessif de la capacité d'influencer la conduite d'autrui ; abus de pouvoir, abus spirituel et abus sexuel forment un processus	Bouclin (1997) ; Jonveaux (2025)	Lire les violences comme un processus progressif
Féminicide	Meurtre de femmes en raison de leur sexe, inscrit dans un continuum de violences et souvent suivi de l'effacement de la voix des victimes	Roussel (2023)	Situer l'extrémité du continuum

Source : élaboration de l'auteure

1.2. Ancrages théoriques

1.2.1. L'herméneutique féministe et womaniste

Le premier ancrage est l'herméneutique féministe. Schaab (2001) en décrit la démarche en trois temps : la critique, qui commence par une « herméneutique du soupçon » attentive aux présupposés excluant les femmes ; la récupération, qui recherche dans la tradition la sagesse et l'histoire occultées des femmes ; la reconstruction, qui ose de nouvelles interprétations en dialogue avec la vie des femmes. Deux critères normatifs balisent ce travail. Pour Schüssler Fiorenza, il s'agit de rejeter les éléments de la tradition qui perpétuent, au nom de Dieu, la violence et la subordination patriarcale ; pour Ruether, tout ce qui diminue ou nie la pleine humanité des femmes doit être présumé ne pas refléter le divin (cités par Schaab, 2001).

La théologie womaniste complète ce cadre en le situant. Née de l'expérience des femmes noires de la diaspora africaine, elle reproche à la théologie noire d'avoir ignoré les femmes et à la théologie féministe d'avoir universalisé l'expérience des femmes blanches (Hayes, 2024). Elle insiste sur la survie et la qualité de vie autant que sur la libération. Elle interroge aussi la manière dont les Églises conservent les « codes domestiques » pauliniens qui subordonnent les femmes tout en ayant renoncé à ceux qui demandaient aux esclaves d'obéir à leurs maîtres (Martin, citée par Hayes, 2024). Du côté africain, Masenya revendique une lecture qui identifie dans le texte un message libérateur tout en restant fidèle à l'attachement des femmes africaines à la Bible (citée par Schaab, 2001). Ce cadre convient à notre objet : il ne demande pas de choisir entre la foi et la critique.

1.2.2. L'approche structurelle de l'abus

Le second ancrage est sociologique. Jonveaux (2025) propose d'étudier non pas d'abord les victimes ni les agresseurs, mais les « dispositifs structurels » qui rendent les abus possibles. Elle forge à cet effet la notion d'« abus ordinaire », qui se déploie au cœur de la vie quotidienne sans être visible de l'extérieur. Aucune structure, prise isolément, ne produit l'abus ; c'est la conjonction de plusieurs d'entre elles, associée à des profils individuels, qui crée un « terreau » favorable à son apparition et à sa persistance. Bouclin (1997) avait déjà, à partir de témoignages de femmes catholiques canadiennes, invité à chercher la réponse « dans la structure même de l'Église » plutôt que dans la seule faiblesse des personnes. Ce double ancrage, herméneutique et structurel, permet d'articuler ce que les Églises disent et ce qu'elles organisent. Le tableau 2 en présente les principaux éléments.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 39 Décembre 2026

Tableau N°2 : Ancrages théoriques de la recherche

Ancrage	Auteur(e)s mobilisé(e)s	Idées directrices	Apport à l'analyse
Herméneutique féministe	Schaab (2001) ; Schüssler Fiorenza et Ruether (citées par Schaab, 2001)	Critique (« herméneutique du soupçon »), récupération, reconstruction ; rejet de ce qui nie la pleine humanité des femmes	Repérer les lectures qui subordonnent les femmes et fonder des relectures
Théologie womaniste et lecture africaine	Hayes (2024) ; Martin (citée par Hayes, 2024) ; Masenya (citée par Schaab, 2001)	Expérience des femmes noires ; survie et qualité de vie ; question des codes domestiques ; attachement des femmes africaines à la Bible	Ancrer l'analyse dans l'expérience africaine sans opposer foi et critique
Approche structurelle de l'abus	Jonveaux (2025) ; Bouclin (1997)	« Abus ordinaire » ; conjonction de dispositifs et de profils individuels ; réponse à chercher dans la structure de l'Église	Analyser ce que les Églises organisent, au-delà des fautes individuelles

Source : élaboration de l'auteure

2. Méthodologie

2.1. Positionnement épistémologique et mode de raisonnement

Le choix de la démarche tient d'abord à la nature de l'objet. Les violences faites aux femmes en milieu ecclésial ne se présentent pas comme des faits bruts qu'il suffirait de dénombrer : elles passent par des textes lus et interprétés, par des représentations de l'autorité, par des silences imposés ou consentis. Pour en saisir les logiques, il faut entrer dans le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques. La recherche s'inscrit donc dans un paradigme interprétativiste, qui cherche à comprendre les phénomènes humains à partir des significations qui les portent plutôt qu'à les expliquer par des lois générales (Allard-Poesi et Perret, 2014). Elle adopte en conséquence une démarche qualitative de type documentaire et ne prétend pas mesurer la prévalence des violences dans les Églises africaines. Ce choix s'accorde avec les deux ancrages théoriques retenus : l'herméneutique féministe et womaniste est, par définition, un travail d'interprétation, et l'approche structurelle de Jonveaux (2025) vise à rendre intelligibles les dispositifs qui rendent l'abus possible plutôt qu'à en compter les occurrences. Il rejoint enfin la position assumée en introduction : rendre explicite l'engagement de l'auteure, plutôt que de revendiquer une neutralité qu'elle ne pourrait garantir, permet au lecteur d'en apprécier l'influence sur l'analyse.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 39 Décembre 2026

Le mode de raisonnement est abductif : il procède par allers-retours entre la théorie et le matériau (Charreire Petit et Durieux, 2014 ; Dumez, 2016). Sa part déductive se lit dans la grille d'analyse, dont les quatre axes sont tirés du cadre théorique ; sa part inductive, dans le regroupement des unités de sens par convergence, d'où se sont dégagés les liens entre les facteurs. L'hypothèse formulée en introduction a donc valeur d'hypothèse de travail : elle oriente la lecture du corpus sans prétendre à une vérification statistique. Le modèle de la « chaîne de légitimation et de rupture » est le fruit de ce va-et-vient. Les propositions qui en découlent (tableau 6) relèvent, elles, d'une logique hypothético-déductive, puisqu'elles sont destinées à être testées par des enquêtes de terrain.

2.2. Démarche et constitution du corpus

Le corpus réunit quatorze documents produits entre 1997 et 2026. Il a été constitué selon un critère de pertinence thématique (violence, abus ou subordination des femmes en contexte chrétien) et de diversité des points de vue : recherches empiriques, réflexions théologiques, prises de position ecclésiales, voix militantes et supports pastoraux. Le tableau 3 en présente la composition.

Tableau N°3 : Composition du corpus documentaire

N°	Auteur(s), année	Nature du document	Contexte	Apport principal pour l'analyse
1	Bouclin (1997)	Article (revue d'intervention sociale)	Canada, Église catholique	Abus de pouvoir sur les femmes engagées en Église ; peur, honte, culpabilité
2	Schaab (2001)	Article de théologie	États-Unis	Méthodologie théologique féministe : critique, récupération, reconstruction
3	Commission sociale des évêques de France (2003)	Déclaration ecclésiale	France, Église catholique	Violences conjugales et prostitution ; dignité de la femme
4	Recchi (s.d.)	Article de réflexion	Afrique centrale, Église catholique	Place des femmes, droit canonique, autorité comme chefferie
5	Tshibilondi Ngoyi (2015)	Article de théologie	Afrique, RDC	Rôle des femmes dans la société et l'Église ; réconciliation et justice
6	La sexualité, le respect de la vie, la Bible et l'Église (s.d.)	Essai (chapitre)	Monde francophone	Lectures de la Bible et misogynie dans la tradition

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 39 Décembre 2026

N°	Auteur(s), année	Nature du document	Contexte	Apport principal pour l'analyse
7	CIRFF (2018)	Résumés de communications	Francophonie, dont Afrique	Religion, féminicide, violences sexuelles en Afrique
8	Duval-Poujol (2019)	Entretien de presse	France, Églises protestantes	Violences conjugales et féminicides dans les Églises ; outils pastoraux
9	Roussel (2023)	Compte rendu d'ouvrage	France, Europe	Le féminicide comme continuum ; effacement de la voix des victimes
10	Hayes (2024)	Article d'encyclopédie	Diaspora africaine	Théologie womaniste et herméneutique biblique
11	Ganira et al. (2025)	Article empirique (30 survivantes)	Kenya, Église pentecôtiste	Patriarcat comme forme de violence basée sur le genre
12	Jonveaux (2025)	Article de sociologie (terrain 2004-2024)	Europe et Afrique, monastères	Dispositifs structurels de l'« abus ordinaire »
13	Benz (2025)	Éditorial de magazine ecclésial	Suisse, Église catholique	Diaconie comme réponse concrète aux détresses
14	Rasolonjatovo (2026)	Support de réflexion pastorale	Églises protestantes	Théologie de la « voix du sang » ; mission de l'Église face à la violence

Source : élaboration de l'auteure

Ce corpus présente une limite qu'il faut reconnaître d'emblée. Plusieurs documents portent sur des contextes non africains (France, Canada, Europe monastique). Ils ont été retenus parce qu'ils éclairent des mécanismes que la littérature africaine mentionne sans toujours les analyser en détail ; leurs résultats ont été mobilisés avec prudence et systématiquement confrontés aux sources africaines.

2.3. Grille et procédure d'analyse

Chaque document a fait l'objet d'une lecture intégrale, puis d'un codage thématique selon une grille à quatre axes construite à partir du cadre théorique : les légitimations scripturaires (textes invoqués et usages qui en sont faits) ; les normes culturelles (représentations de l'autorité, du mariage et du rôle des femmes) ; les dispositifs institutionnels (répartition du pouvoir, du savoir et des ressources) ; les mécanismes du silence (réactions des responsables, vécu des victimes, visibilité publique). Les unités de sens ont ensuite été regroupées par convergence, en relevant

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 39 Décembre 2026

aussi les points de divergence entre sources. Les citations retenues l'ont été pour leur valeur illustrative ; aucun chiffre n'est avancé qui ne figure dans les documents analysés. Le tableau 4 précise, pour chaque axe, les questions adressées aux documents et la partie des résultats qui en rend compte.

Tableau N°4 : Grille d'analyse documentaire

Axe	Questions adressées aux documents	Ancrage théorique principal	Résultats
Légitimations scripturaires	Quels textes sont invoqués ? Quel usage en est fait à l'égard des femmes ?	Herméneutique féministe et womaniste	Section 3.1
Normes culturelles	Comment l'autorité, le mariage et le rôle des femmes sont-ils représentés ?	Théologie womaniste et lecture africaine	Section 3.2
Dispositifs institutionnels	Comment le pouvoir, le savoir et les ressources sont-ils répartis ?	Approche structurelle de l'abus	Section 3.3
Mécanismes du silence	Comment réagissent les responsables ? Que vivent les victimes ? Quelle visibilité publique ?	Approche structurelle de l'abus	Section 3.4

Source : élaboration de l'auteure

3. Résultats : les ressorts ecclésiaux de la violence faite aux femmes

3.1. Une lecture patriarcale des Écritures

Le premier résultat concerne l'usage des textes. Dans l'enquête kényane, la lettre aux Éphésiens (Ep 5,22-24) revient avec insistance : l'appel à la soumission des épouses y est compris par certains comme un droit du mari à « corriger » sa femme, y compris physiquement (Ganira et al., 2025). Une survivante raconte que son pasteur lui a lu ce passage à trois reprises pour lui rappeler son devoir d'épouse, alors qu'elle venait chercher de l'aide. Elle a fini par quitter son foyer avec ses enfants, en décrivant l'Église comme le lieu d'une servitude « où l'on n'a le droit de rien questionner, aussi injuste que ce soit ».

D'autres textes sont mobilisés de la même manière. Le récit de la création en Genèse 2, lu dans une perspective fondamentaliste, fonde l'antériorité et donc l'autorité de l'homme ; la femme « tirée de la côte » et désignée comme « aide » y devient une subordonnée (Ganira et al., 2025). La consigne de 1 Timothée 2,12 sert à écarter les femmes de l'enseignement et de la présidence. Un document de réflexion sur la sexualité et l'Église rappelle que ces lectures ont nourri, dès les premiers siècles, la misogynie de plusieurs Pères de l'Église, prompts à faire d'Ève la complice du Serpent (*La sexualité, le respect de la vie, la Bible et l'Église*, s.d.). Bouclin (1997)

observe que cette figure de la femme « séductrice, tentatrice » demeure active dans une certaine mentalité cléricale.

Le problème n'est pas seulement exégétique ; il est pastoral. Duval-Poujol (2019) relève qu'en milieu chrétien, certaines interprétations « tendent à justifier l'injustifiable » : l'interdit du divorce, le mari « chef de la femme », l'amour qui « pardonne tout », la nécessité de « porter sa croix ». Ces convictions alourdissent la culpabilité des femmes qui envisagent de partir. Elle ajoute que de nombreux textes bibliques peuvent être reçus comme une violence supplémentaire par une victime. La Commission sociale des évêques de France reconnaissait, de son côté, qu'il est difficile de ne pas voir dans la Bible l'honneur fait à la femme, mais tout aussi difficile de ne pas y constater la domination de l'homme, qu'elle interprète comme une conséquence de la rupture des origines (Gn 3,16) et non comme un dessein divin (Commission sociale des évêques de France, 2003).

3.2. Des normes culturelles qui sacralisent l'autorité masculine

Le deuxième résultat tient à la rencontre entre ces lectures et les normes culturelles locales. Recchi (s.d.) observe que, dans les Églises d'Afrique centrale, l'autorité religieuse est souvent conçue « à la manière d'une chefferie traditionnelle », où le pouvoir apparaît comme un titre au profit du chef. Elle note aussi que l'exclusion des femmes est maintenue par des normes culturelles « confirmées par une lecture unilatérale de la Parole de Dieu ». La dot, qui avait autrefois une fonction de protection, a selon elle dégénéré en une forme de commerce qui ravale la femme au rang d'objet. Le Synode pour l'Afrique a, quant à lui, nommé les mutilations génitales, le mariage précoce ou forcé et les rites pénibles du veuvage comme autant d'atteintes à la dignité des femmes.

Tshibilondi Ngoyi (2015) apporte un éclairage complémentaire. Chez les Beti du Cameroun, la palabre se tient dans l'*abââ*, la grande maison de l'homme, et jamais dans une cuisine : l'espace même de la délibération obéit à la loi du père. L'autrice souligne aussi que la tradition africaine est souvent invoquée pour justifier la marginalisation des femmes dans l'Église, alors même que les femmes exerçaient des fonctions religieuses et politiques dans plusieurs sociétés précoloniales et que la colonisation, appuyée par la mission, a contribué à les en écarter.

Ces normes ne restent pas extérieures à l'Église. Une pasteure ordonnée de l'enquête kényane raconte qu'une famille de sa paroisse a fait appel à un pasteur homme pour présider une cérémonie qui lui revenait, au motif qu'« une femme n'est pas autorisée à présider de telles occasions dans leur terre » (Ganira et al., 2025). Dans les monastères étudiés par Jonveaux (2025), un moine kényan résume crûment le rapport social de sexe : « Une femme n'apprend pas à dire non à un homme, et encore moins à un prêtre. » La sociologue en conclut qu'en

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 39 Décembre 2026

Afrique de l'Est et de l'Ouest, certaines violences sexuelles peuvent survenir sans phase préalable d'emprise, parce que la soumission des femmes est déjà inscrite dans les rapports sociaux.

3.3. Des structures qui fabriquent la vulnérabilité

Le troisième résultat porte sur les dispositifs institutionnels. Le plus visible est la concentration du pouvoir de décision. Les femmes sont présentes dans la catéchèse, la liturgie, l'enseignement ou les œuvres sociales, mais les postes qui confèrent un pouvoir effectif dans le gouvernement de l'Église reviennent aux hommes, au point que Tshibilondi Ngoyi (2015) n'hésite pas à qualifier l'Église catholique d'Afrique de « machiste et cléricale ». Recchi (s.d.) fait le même constat : malgré l'ouverture du droit canonique, les femmes « restent parmi ceux qui comptent le moins dans la prise des décisions ». Le phénomène dépasse le catholicisme ; dans l'Église pentecôtiste étudiée au Kenya, aucune femme n'a jamais accédé à la plus haute responsabilité, et 70 % des répondantes signalent ce problème de leadership (Ganira et al., 2025).

Un deuxième dispositif tient à l'inégal accès au savoir. Jonveaux (2025) rappelle que « le savoir constitue un pouvoir d'action ». Dans le questionnaire qu'elle a mené auprès de cisterciens, 59 % des hommes déclarent qu'il est « tout à fait possible » d'accéder à des études, contre 11 % des femmes. La situation décrite au Kenya est comparable : une étudiante en théologie se souvient d'un cours où l'enseignant a mis en débat la légitimité même des études théologiques pour les femmes ; dans sa promotion de 43 étudiants, quatre seulement ont pris sa défense (Ganira et al., 2025). Ce déficit de formation prive les femmes des outils nécessaires pour contester les lectures qui les oppriment.

Un troisième dispositif concerne l'obéissance et la dépendance. Dans la vie monastique, l'obéissance sacralisée produit un « habitus de soumission » qui, justifié comme soumission à Dieu, se reporte sur la supérieure et sur les prêtres et prépare le terrain de l'emprise (Jonveaux, 2025). La clôture, conçue pour protéger la vie spirituelle, peut aussi soustraire les abus au regard extérieur. Pour les laïques, Bouclin (1997) décrit des conditions de travail ecclésial marquées par l'absence de contrat et de description de tâches, des salaires sans rapport avec les compétences, la menace d'un renvoi sans recours et l'obligation implicite de « savoir se taire et garder tout secret pour le bien de l'Église ». Enfin, la dépendance économique aggrave l'exposition : Jonveaux (2025) mentionne des religieuses contraintes, par les difficultés financières de leur communauté ou de leur famille, de monnayer des services sexuels auprès de prêtres.

Ces structures se renforcent les unes les autres. La domination masculine a justifié une clôture plus stricte des femmes ; cette clôture limite leur accès aux études ; cet accès limité conforte le

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 39 Décembre 2026

monopole masculin du savoir théologique, et donc la domination (Jonveaux, 2025). Nous retrouvons ici l'intuition de l'hypothèse : il s'agit moins de facteurs juxtaposés que d'une chaîne.

3.4. Peur, honte et culpabilité : l'économie du silence

Le quatrième résultat concerne ce qui permet aux violences de durer. Bouclin (1997) identifie trois « instruments de choix » par lesquels les détenteurs du pouvoir ecclésial maintiennent les femmes dans la soumission ou les « brisent » lorsqu'elles revendiquent leurs droits : la peur, la honte et la culpabilité. L'histoire de « Jocelyne », reconstituée à partir de témoignages, en est une illustration saisissante. Engagée dans une relation sexuelle avec son curé à un moment de grande vulnérabilité, elle finit par s'adresser à l'évêque. Celui-ci lui répond qu'il comprend que le prêtre « ait été séduit par vos charmes », lui conseille de changer de paroisse et lui demande si elle est « consciente du tort » qu'elle fait à l'Église. La responsabilité est ainsi retournée contre la victime, et l'institution protégée.

Ce retournement n'est pas propre au catholicisme ni à l'Occident. Duval-Poujol (2019) observe que les pasteurs se demandent souvent s'ils peuvent croire les femmes qui se confient, et qu'ils confondent parfois le conflit conjugal, que tout couple peut traverser, avec la violence qui fait de l'autre un objet. Elle rapporte aussi le déni longtemps opposé à la question : « Cela ne pouvait pas avoir lieu dans nos Églises. » Au Kenya, les répondantes décrivent des responsables d'Église qui prennent le parti du mari et une culture du silence et de l'inaction, au point que les auteurs de violences « circulent librement » (Ganira et al., 2025). La dimension spirituelle de l'emprise rend la parole plus difficile encore. Comme l'écrit Bouclin (1997), les femmes croyantes ont appris à pardonner, à tendre l'autre joue, à accepter la souffrance, ce qui les conduit parfois à protéger celui qui les opprime.

À l'échelle sociale, le silence prend la forme de l'invisibilisation. La Commission sociale des évêques de France (2003) rappelait que les violences conjugales ont longtemps été considérées comme des « affaires privées » et que les femmes battues ont honte de ce qui leur arrive et préfèrent cacher leurs souffrances. Les travaux historiques sur le féminicide montrent que le meurtre d'une femme entraîne le plus souvent l'effacement de son témoignage au profit de celui de son meurtrier, et que le traitement médiatique continue de privilégier la parole des auteurs (Roussel, 2023). Pour l'Afrique, les recherches restent rares. Un colloque féministe francophone signalait en 2018 des travaux sur les violences sexuelles dans les universités camerounaises (Mimche et al., 2018), mais les Églises demeurent un terrain peu exploré, ce que Jonveaux (2025) constate aussi pour la vie religieuse féminine.

Le tableau 5 rassemble les quatre ressorts mis au jour et indique la provenance des sources pour chacun. On y voit que les mécanismes repérés hors d'Afrique trouvent tous un écho dans les sources africaines, conformément à la précaution énoncée dans la méthodologie.

Tableau N°5 : Synthèse des résultats

Ressort	Principales manifestations	Sources africaines	Sources d'autres contextes
Lecture patriarcale des Écritures	Ep 5,22-24 compris comme un droit de « corriger » l'épouse ; Gn 2 et 1 Tm 2,12 invoqués pour subordonner et exclure ; figure de la femme « tentatrice » ; injonctions à pardonner et à « porter sa croix »	Ganira et al. (2025)	Bouclin (1997) ; Duval-Poujol (2019) ; Commission sociale des évêques de France (2003) ; La sexualité, le respect de la vie, la Bible et l'Église (s.d.)
Normes culturelles	Autorité religieuse conçue comme une chefferie ; dot devenue commerce ; délibération réservée à l'espace masculin ; refus de la présidence féminine ; soumission inscrite dans les rapports sociaux	Recchi (s.d.) ; Tshibilondi Ngoyi (2015) ; Ganira et al. (2025) ; Jonveaux (2025)	—
Dispositifs institutionnels	Concentration du pouvoir de décision ; accès inégal aux études ; obéissance sacralisée et clôture ; précarité du travail ecclésial ; dépendance économique	Tshibilondi Ngoyi (2015) ; Recchi (s.d.) ; Ganira et al. (2025) ; Jonveaux (2025)	Bouclin (1997) ; Jonveaux (2025)
Économie du silence	Peur, honte et culpabilité ; responsabilité retournée contre la victime ; doute des pasteurs ; parti pris pour le mari ; invisibilisation des victimes	Ganira et al. (2025) ; Mimche et al. (2018)	Bouclin (1997) ; Duval-Poujol (2019) ; Commission sociale des évêques de France (2003) ; Roussel (2023)

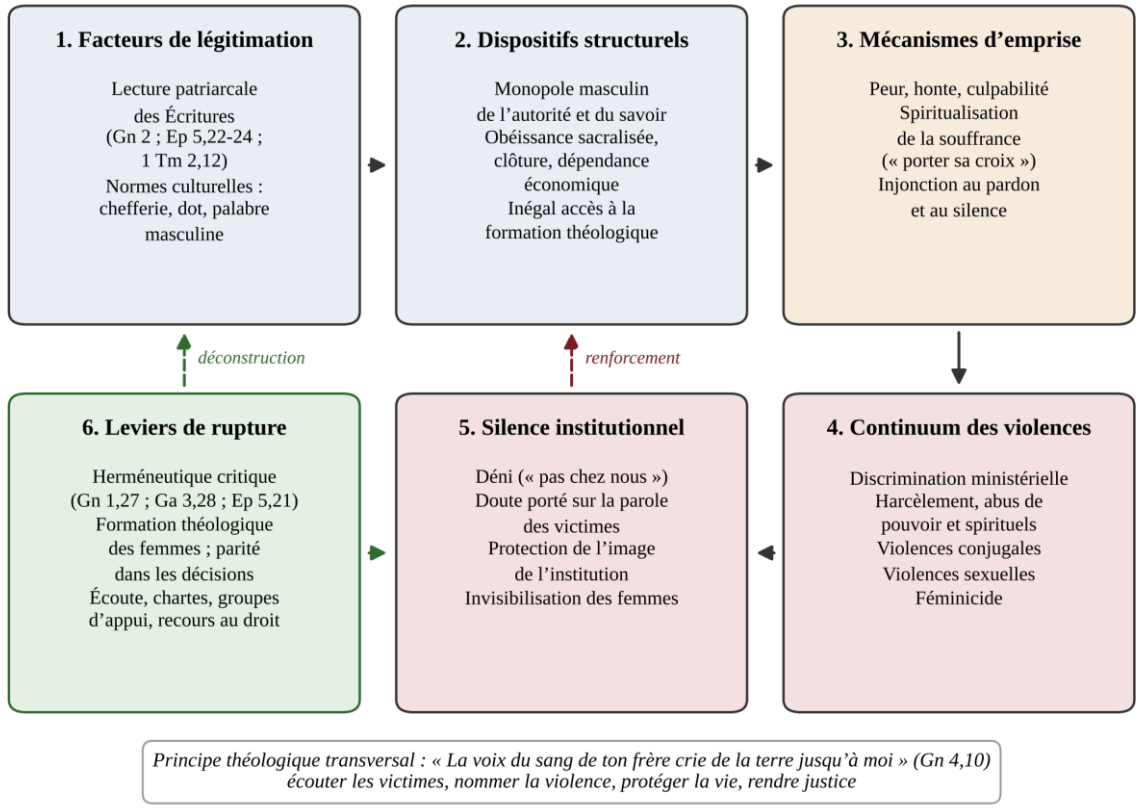
Source : élaboration de l'auteure à partir du corpus analysé

4. Discussion : modèle théorique et responsabilité des Églises

4.1. Le modèle de la chaîne de légitimation et de rupture

La mise en relation des résultats permet de proposer un modèle théorique en six composantes, que nous désignons comme la « chaîne de légitimation et de rupture » (figure 1). Les facteurs de légitimation (lectures patriarcales et normes culturelles) donnent sens et justification à des dispositifs structurels (monopole masculin de l'autorité et du savoir, obéissance sacralisée, dépendance). Ces dispositifs rendent possibles des mécanismes d'emprise (peur, honte, culpabilité, spiritualisation de la souffrance), lesquels ouvrent sur un continuum de violences allant de la discrimination ministérielle jusqu'au féminicide. Le silence institutionnel qui entoure ces violences renforce à son tour les dispositifs qui les ont permises, et la boucle se referme.

Figure N°1 : Modèle de la chaîne de légitimation et de rupture



Source : élaboration de l'auteure à partir du corpus analysé

Le modèle comporte une sixième composante, qui en fait aussi un outil d'action : les leviers de rupture. Ceux-ci agissent sur deux points de la chaîne. D'une part, ils brisent le silence par l'écoute, l'accompagnement et le recours au droit ; d'autre part, ils déconstruisent les légitimations par une herméneutique critique et par la formation théologique des femmes. Cette

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 39 Décembre 2026

double entrée correspond à l'intuition de Ganira et al. (2025) selon laquelle il est plus difficile de combattre la violence patriarcale « de l'extérieur » que « de l'intérieur », et à celle de Tshibilondi Ngoyi (2015) qui voit dans une formation humaine et théologique solide la condition d'une prise de parole efficace des femmes.

Pour satisfaire l'exigence d'un modèle opérationnel, nous en dérivons quatre propositions de recherche, présentées au tableau 6. Elles ne constituent pas des conclusions, mais des hypothèses que des enquêtes de terrain dans les Églises africaines, notamment camerounaises, pourront tester.

Tableau N°6 : Propositions de recherche dérivées du modèle

Proposition	Énoncé	Indicateurs possibles
P1	Plus une communauté privilégie une lecture littérale et hiérarchique des textes sur la soumission, plus la violence conjugale y est minimisée.	Contenu des prédications et des conseils pastoraux ; réponses données aux femmes qui se confient
P2	Le faible accès des femmes à la formation théologique et aux instances de décision accroît leur exposition aux abus.	Proportion de femmes formées et en responsabilité ; existence d'instances mixtes
P3	L'absence de dispositifs d'écoute et de signalement prolonge la durée des situations de violence.	Existence d'une charte, d'une cellule d'écoute, de procédures écrites ; délai avant signalement
P4	L'association d'une relecture biblique fondée sur l'égale dignité et d'une formation des responsables réduit la tolérance à la violence.	Évolution des attitudes avant et après formation ; nombre de situations accompagnées

Source : élaboration de l'auteure

Le modèle appelle deux précisions. La première est qu'il ne nie pas la responsabilité individuelle des auteurs de violences : il en décrit le contexte de possibilité, sans s'y substituer. Jonveaux (2025) insiste d'ailleurs sur le fait que la combinaison des structures ne devient abusive qu'en lien avec des profils personnels particuliers. La seconde est que les femmes ne sont pas seulement des victimes dans ce schéma. Tshibilondi Ngoyi (2015) rappelle que des femmes peuvent elles-mêmes exercer des violences sur d'autres femmes, en particulier sur les veuves, et Jonveaux (2025) que des supérieures peuvent commettre des abus de pouvoir qui favorisent ensuite ceux des prêtres. Le patriarcat est un système intériorisé par les deux sexes, ce que soulignait déjà la communication de Mujinga (2018) sur les femmes du Sud qui croient fermement à leur obligation de se soumettre et de se taire, et transmettent cette conviction à leurs enfants.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 39 Décembre 2026

4.2. Relire pour délier : pistes herméneutiques

Si une part de la violence s'adosse à des lectures, une part de la réponse passe par la relecture. Les sources analysées ne demandent pas d'abandonner la Bible ; elles demandent de la lire autrement. Le point d'appui est commun à plusieurs d'entre elles : l'homme et la femme sont créés ensemble à l'image de Dieu (Gn 1,27), ce qui fonde, pour la Commission sociale des évêques de France (2003), la « base immuable de toute l'anthropologie biblique », et pour Tshibilondi Ngoyi (2015), une égale dignité qui précède toute organisation sociale. Bouclin (1997) et la même Commission convoquent Galates 3,28 : « il n'y a plus ni homme ni femme ; car tous vous n'êtes qu'un en Jésus-Christ ».

Le texte d'Éphésiens 5, si souvent invoqué, mérite d'être replacé dans son mouvement. L'exhortation adressée aux épouses (v. 22) dépend grammaticalement du verset précédent, qui s'adresse à toute la communauté : ὑποτασσόμενοι ἀλλήλοις ἐν φόβῳ Χριστοῦ, « soyez soumis les uns aux autres dans la crainte du Christ » (v. 21). Dans plusieurs témoins anciens du texte grec, le verset 22 n'a d'ailleurs pas de verbe propre et emprunte celui du verset 21. Le mari, quant à lui, est appelé à aimer sa femme « comme le Christ a aimé l'Église et s'est livré pour elle » (v. 25) : le modèle proposé est celui d'un don de soi, non d'une domination. C'est dans ce sens qu'Ezeoruonye plaide pour une lecture fondée sur le respect et l'amour mutuels (cité par Ganira et al., 2025). Aucune lecture honnête de ce passage ne peut fonder un droit de correction, ce que Duval-Poujol (2019) formule sans ambages : rien, dans les textes pauliniens, ne peut légitimer la violence conjugale.

Les récits évangéliques offrent un autre appui. La scène de la femme surprise en adultère (Jn 8,3-11) est lue par une survivante kényane comme le lieu où Jésus renverse une loi qui épargnait l'homme pourtant présent et condamnait la seule femme (Ganira et al., 2025). La Commission sociale des évêques de France (2003) en tire la même leçon : en refusant la lapidation, Jésus fait apparaître « l'injustice masculine » des accusateurs. Enfin, la réflexion sur la « voix du sang » invite à dépasser une alternative stérile. Le sang d'Abel réclame justice ; celui du Christ, qui « parle mieux que celui d'Abel » (He 12,24), annonce la réconciliation. Mais cette réconciliation « ne nie pas la justice » (Rasolonjatovo, 2026). Tshibilondi Ngoyi (2015) le dit à propos de la palabre : le sens africain de la conciliation ne doit être un prétexte à l'impunité ni dans l'Église ni dans la société. Bouclin (1997) va plus loin en rappelant que les victimes ne sont pas tenues d'entamer un processus de réconciliation avec leur agresseur. L'injonction au pardon, lorsqu'elle est adressée aux victimes pour protéger l'institution, détourne l'Évangile de son sens. Le tableau 7 met en regard, pour chaque passage, l'usage qui en est fait pour subordonner les femmes et la relecture que proposent les sources.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 39 Décembre 2026

Tableau N°7 : Textes bibliques, usages patriarcaux et relectures

Texte	Usage relevé dans le corpus	Relecture proposée	Appuis
Gn 2	Antériorité de l'homme comprise comme autorité ; la femme « aide » devient une subordonnée	Lecture à la lumière de Gn 1,27 : homme et femme créés ensemble à l'image de Dieu, dans une égale dignité	Commission sociale des évêques de France (2003) ; Tshibilondi Ngoyi (2015)
Gn 3,16	Domination masculine présentée comme voulue par Dieu	Domination comprise comme conséquence de la rupture des origines, non comme dessein divin	Commission sociale des évêques de France (2003)
Ep 5,21-25	Soumission des épouses comprise comme droit de correction du mari	Soumission mutuelle (v. 21) dont dépend le v. 22 ; amour du mari sur le modèle du don de soi du Christ (v. 25)	Ezeoruonye (cité par Ganira et al., 2025) ; Duval-Poujol (2019)
Ga 3,28	—	« Il n'y a plus ni homme ni femme » : unité de tous en Christ	Bouclin (1997) ; Commission sociale des évêques de France (2003)
Jn 8,3-11	Loi qui condamne la seule femme et épargne l'homme	Jésus refuse la lapidation et fait apparaître l'injustice masculine des accusateurs	Ganira et al. (2025) ; Commission sociale des évêques de France (2003)
Gn 4,10 et He 12,24	Pardon exigé des victimes pour protéger l'institution	La réconciliation ne nie pas la justice et n'oblige pas les victimes à renouer avec l'agresseur	Rasolonjatovo (2026) ; Tshibilondi Ngoyi (2015) ; Bouclin (1997)

Source : élaboration de l'auteure à partir du corpus analysé

4.3. De la parole à l'action : leviers pastoraux et institutionnels

Les sources convergent sur un point : les déclarations ne suffisent pas. Recchi (s.d.) estime que l'Église en Afrique ne peut se contenter de « paroles de solidarité » et doit s'attaquer « sans compromis » aux causes d'injustice et de discrimination. Tshibilondi Ngoyi (2015) demande comment dépasser le « dire » des doctrines et des déclarations pour s'engager dans des actes concrets. Plusieurs leviers se dégagent du corpus.

Le premier est l'accueil de la parole des victimes. L'association *Une place pour elles*, mandatée par la Fédération protestante de France et la Fédération baptiste, a produit une brochure à l'intention des pasteurs, une charte d'écoute à signer et à afficher à l'entrée des lieux de culte, des prédications et des animations pour les enfants (Duval-Poujol, 2019). En 2026, la Fédération protestante de France encourageait encore les victimes, leurs proches et les témoins

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 39 Décembre 2026

à recourir à une ligne d'écoute (Rasolonjatovo, 2026). Bouclin (1997) propose, de son côté, des groupes d'appui où les femmes peuvent se confier en sécurité sans être obligées de renoncer à leur foi. Ces dispositifs sont transposables, à condition d'être adaptés aux réalités linguistiques et communautaires africaines.

Le deuxième levier est la formation et la participation. Les propositions du Synode pour l'Afrique, rapportées par Tshibilondi Ngoyi (2015), demandaient une formation humaine intégrale des filles et des femmes, y compris théologique, une plus grande intégration des femmes dans les structures et les processus de décision, ainsi que des commissions diocésaines et nationales chargées de leurs problèmes. Des expériences montrent que l'accès des femmes aux ministères est possible sans rupture : l'Église protestante ma'ohi de Polynésie française a ouvert le pastorat aux femmes en 1995 sans que la décision synodale ne suscite de longs débats (Malogne-Fer, 2018). L'interpellation de Felicia Harry aux pères synodaux garde toute sa pertinence : si l'Église espère la réconciliation et la justice sur le continent, elle doit commencer à l'intérieur (Harry, citée par Tshibilondi Ngoyi, 2015).

Le troisième levier est l'articulation avec le droit et l'action sociale. La Commission sociale des évêques de France (2003) recommandait de « prendre appui sur la loi », de soutenir les femmes jusqu'au bout des procédures et de se préoccuper de leur logement lorsqu'elles quittent un conjoint violent. En Afrique, le Protocole de Maputo, adopté le 11 juillet 2003 et ratifié par le Cameroun le 28 mai 2009, exige l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes (Recchi, s.d.). Ganira et al. (2025), s'appuyant sur Nadar, rappellent que la direction des Églises devrait travailler avec le système judiciaire au lieu de laisser les coupables impunis. Ce travail relève de la diaconie, qui, selon un éditorial récent, « n'est pas une option, mais une urgence évangélique » (Benz, 2025). Le tableau 8 récapitule ces leviers et les rattache aux maillons de la chaîne sur lesquels ils agissent.

Tableau N°8 : Leviers d'action pour les Églises

Levier	Dispositifs concrets	Exemples ou recommandations	Maillon visé dans le modèle
Relecture des Écritures	Herméneutique critique fondée sur l'égale dignité (voir tableau 7)	Commission sociale des évêques de France (2003) ; Tshibilondi Ngoyi (2015) ; Ganira et al. (2025)	Déconstruire les légitimations
Accueil de la parole des victimes	Brochure pour les pasteurs ; charte d'écoute affichée dans les lieux de culte ; ligne d'écoute ; groupes d'appui	Une place pour elles (Duval-Poujol, 2019) ; Fédération protestante de France (Rasolonjatovo, 2026) ; Bouclin (1997)	Rompre le silence
Formation et participation des femmes	Formation humaine et théologique ; intégration aux instances de décision ; commissions diocésaines et nationales ; accès aux ministères	Synode pour l'Afrique (Tshibilondi Ngoyi, 2015) ; Église protestante ma'ohi (Malogne-Fer, 2018)	Déconstruire les légitimations ; réduire le monopole masculin de l'autorité et du savoir
Articulation avec le droit et l'action sociale	Appui sur la loi ; accompagnement dans les procédures ; aide au logement ; coopération avec la justice ; diaconie	Commission sociale des évêques de France (2003) ; Protocole de Maputo (Recchi, s.d.) ; Ganira et al. (2025) ; Benz (2025)	Rompre le silence par le recours au droit

Source : élaboration de l'auteure à partir du corpus analysé

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 39 Décembre 2026

Conclusion

Cet article est parti d'un paradoxe : les Églises chrétiennes d'Afrique, portées par les femmes, ne sont pas pour elles des lieux sûrs. L'analyse documentaire d'un corpus de quatorze sources, conduite à partir d'une herméneutique féministe et womaniste et d'une approche structurelle de l'abus, permet de dépasser l'explication par la seule faute individuelle. Les violences faites aux femmes en milieu ecclésial s'adossent à des lectures patriarcales des Écritures, à des normes culturelles qui assimilent l'autorité religieuse à une chefferie, à des structures qui concentrent le pouvoir, le savoir et les ressources entre les mains des hommes, et à une économie de la peur, de la honte et de la culpabilité qui réduit les victimes au silence. L'hypothèse d'une chaîne de facteurs qui se renforcent mutuellement se trouve ainsi étayée.

Sur le plan théorique, la contribution principale est le modèle de la « chaîne de légitimation et de rupture », qui articule six composantes et quatre propositions de recherche vérifiables. Sur le plan méthodologique, la démarche montre l'intérêt de croiser des sources de nature différente, scientifiques, ecclésiales et militantes, pour saisir un phénomène que chacune n'éclaire qu'en partie. Sur le plan pratique, l'étude rappelle que l'Écriture elle-même offre les ressources d'une relecture libératrice, de Genèse 1,27 à Éphésiens 5,21, et que la réconciliation chrétienne ne peut servir de prétexte à l'impunité. Elle souligne enfin que la responsabilité des Églises ne se limite pas à la condamnation verbale des violences : elle engage la manière dont elles forment leurs responsables, répartissent le pouvoir, organisent l'écoute et collaborent avec la justice. C'est à ce prix que la confession d'une égale dignité de l'homme et de la femme cessera d'être un principe proclamé pour devenir une pratique vérifiable.

Ces résultats ont des limites. Ils reposent sur des sources secondaires dont une partie concerne des contextes non africains, et la seule enquête de terrain africaine centrée sur les Églises porte sur un nombre restreint de survivantes. Le modèle proposé demande donc à être mis à l'épreuve. Des enquêtes qualitatives et quantitatives dans les Églises du Cameroun et d'Afrique centrale, catholiques, protestantes et pentecôtistes, permettraient de tester les propositions formulées, d'en mesurer le poids respectif et de documenter les initiatives locales déjà existantes. La voix du sang continue de crier. La question n'est plus de savoir si les Églises l'entendent, mais si elles acceptent de s'organiser pour y répondre.

BIBLIOGRAPHIE

Allard-Poesi, F., & Perret, V. (2014). Fondements épistémologiques de la recherche. In R.-A. Thiétart et al., *Méthodes de recherche en management* (4e éd.). Dunod.

Benz, V. (2025). Aimez-vous les uns les autres [Éditorial]. *Disciples aujourd'hui*, (37), 3. Église catholique dans le canton de Fribourg.

Bouclin, M. E. (1997). Femmes et abus de pouvoir dans l'Église. *Reflets : revue ontaroise d'intervention sociale et communautaire*, *3*(2), 214–227. https://doi.org/10.7202/026182ar

Charreire Petit, S., & Durieux, F. (2014). Explorer et tester : les deux voies de la recherche. In R.-A. Thiétart et al., *Méthodes de recherche en management* (4e éd.). Dunod.

Commission sociale des évêques de France. (2003, 1er juillet). *Violence envers les femmes* [Déclaration]. https://www.doctrine-sociale-catholique.fr/textes-des-conferences-episcopales-francophones/235-violence-envers-les-femmes

Congrès international des recherches féministes dans la francophonie. (2018). *Espaces et enjeux des savoirs féministes : réalités, luttes, utopies. Résumés des communications* (8e CIRFF, 27-31 août 2018). Université Paris Nanterre.

Dumez, H. (2016). *Méthodologie de la recherche qualitative : les questions clés de la démarche compréhensive* (2e éd.). Vuibert.

Duval-Poujol, V. (2019, 20 novembre). « Le féminicide touche aussi les Églises chrétiennes » [Entretien réalisé par S. Lebrun]. *La Vie*, (3873). https://www.lavie.fr/christianisme/valerie-duval-poujol-le-feminicide-touche-aussi-les-eglises-chretiennes-3676.php

Ganira, C. K., Savala, A., & Maseno, L. (2025). Patriarchy as a form of gender-based violence within the religious circle: A Pentecostal Assemblies of God church reflection. *African Journal of Empirical Research*, *6*(2), 147–153. https://doi.org/10.51867/ajernet.6.2.12

Hayes, D. L. (2024). Womanist theology. In B. N. Wolfe et al. (Éds.), *St Andrews Encyclopaedia of Theology*. https://www.saet.ac.uk/Christianity/WomanistTheology

Jonveaux, I. (2025). L'abus ordinaire dans les communautés monastiques féminines : une approche structurelle transnationale. *Studies in Religion / Sciences Religieuses*, *54*(4), 403–422. https://doi.org/10.1177/00084298251324576

La sexualité, le respect de la vie, la Bible et l'Église [Chapitre 3.3, manuscrit]. (s.d.).

Malogne-Fer, G. (2018). L'accès des femmes au pastorat : égalité des sexes et prises de parole dans l'église protestante ma'ohi de Polynésie française [Résumé de communication]. In *Espaces et enjeux des savoirs féministes. Résumés des communications* (p. 96). Université Paris Nanterre.

Mimche, H., Tanang, P., & Mbom, I. (2018). Genre et violences sexuelles dans les universités camerounaises [Résumé de communication]. In *Espaces et enjeux des savoirs féministes. Résumés des communications* (p. 104). Université Paris Nanterre.

Mujinga, A. (2018). Les religions, instrument d'infériorisation et de marginalisation des femmes [Résumé de communication]. In *Espaces et enjeux des savoirs féministes. Résumés des communications* (pp. 105–106). Université Paris Nanterre.

Rasolonjatovo, N. (2026). *La voix du sang et la mission de l'Église dans un monde violent : STOP à la violence* [Support de présentation].

Recchi, S. (s.d.). *Les femmes dans les Églises d'Afrique centrale : pistes de réflexion*. Communauté Redemptor hominis ; Université catholique d'Afrique centrale.

Roussel, D. (2023). Lydie Bodiou et Frédéric Chauvaud (dir.), *Les archives du féminicide* [Compte rendu]. *Genre & Histoire*, (31). https://doi.org/10.4000/genrehistoire.8160

Schaab, G. L. (2001). Feminist theological methodology: Toward a kaleidoscopic model. *Theological Studies*, *62*(2), 341–365.

Tshibilondi Ngoyi, A. (2015). Rôle de la femme dans la société et dans l'Église : pour une justice et une réconciliation durables en Afrique. *Théologiques*, *23*(2), 203–228. https://doi.org/10.7202/1042750ar